

Question présentée par le député :

M. Pierre Conne

Date de dépôt : 2 septembre 2021

Question écrite

HUG : qui a droit à une promotion professionnelle ?

Le 22 juin 2021, les Responsables d'Equipes de Soins des HUG recevaient le message suivant, émanant du secteur RH de la Mobilité professionnelle (extraits) :

Mesdames, Messieurs,

*Par le présent message, nous avons le plaisir de vous annoncer le lancement du projet « **Devenir ASSC grâce à la VAE** ». Ce projet, mandaté par la Direction des Soins, a été coordonné par un groupe de pilotage constitué de la Direction des soins, de Responsables de soins, d'experts métier ASSC, coordinateur d'apprentissages et de spécialistes en recrutement.*

Il s'agit d'un processus de sélection destiné aux collaborateurs ASA et aides-soignants.es souhaitant évoluer en tant qu'ASSC au travers d'une validation des acquis de l'expérience (VAE).

*A la demande de la Direction des soins et conjointement à la Direction des ressources humaines, un processus de sélection a été mis en place permettant une démarche structurée et homogène sur l'ensemble des départements pour identifier et sélectionner les collaborateurs ayant le potentiel de suivre la formation ASSC par la VAE. L'objectif est d'identifier **30 collaborateurs d'ici fin octobre 2021 en vue de démarrer la formation à l'une des 2 volées en 2022.***

La volonté est de :

- *Garantir une sélection des candidats.es basée sur des critères objectifs.*

- *Communiquer auprès des candidats.es afin qu'ils aient une visibilité précise du processus de sélection et du déroulement de la VAE*

*Pour ce faire, un groupe intranet dédié à ce programme sera **mis en ligne le vendredi 25 juin** sur les **pages de la Direction des Soins**. Ce groupe comportera toutes les informations nécessaires, dont les critères de sélection, ainsi que le **lien pour déposer son dossier** (CV et lettre de motivation). Ce groupe aura également une **page privée, destinée uniquement aux cadres**, donnant accès à une **grille d'identification du potentiel** pour conduire et documenter les entretiens de pré-sélection auprès des collaborateurs.*

*La communication auprès des collaborateurs-rices étant un des éléments importants de ce processus, nous vous remercions de bien vouloir transmettre ces informations auprès de vos cadres et de vos équipes. Vous trouverez en pièce jointe un **flyer** à l'attention des collaborateurs-rices, **n'hésitez pas à l'afficher dans vos services respectifs**. (C'est moi qui encadre.)*

Dans les faits, le flyer à l'attention de tous les collaborateurs et collaboratrices n'aurait pas été affiché dans toutes les unités et l'information orale n'aurait pas été communiquée aux équipes de soins.

Ainsi et contrairement à ce qui aurait dû se passer, tous les collaborateurs ASA et aides-soignants.es n'ont pas reçu l'information et n'ont pas pu déposer leur candidature.

Une identification des personnes jugées aptes a priori, c'est-à-dire une présélection, aurait été opérée discrètement par les Responsables des Equipes de Soins et seules les personnes ainsi cooptées invitées à déposer leur candidature (CV et lettre de motivation).

Cette cooptation aurait été opérée en fonction d'affinités culturelles et de préférences personnelles.

Mes questions sont les suivantes :

- 1. Une cooptation, en amont du processus de sélection objectif, opérée par les Responsables des Equipes de Soins et basée sur des critères subjectifs d'affinité culturelle et de préférence personnelle a-t-elle eu lieu ?*
- 2. Sur l'ensemble des Responsables des Equipes de Soins des HUG :*
 - a. Combien d'entre eux ont-ils acquis leur formation professionnelle de base (diplôme d'infirmier) en Suisse ?*

- b. Combien d'entre eux ont-ils acquis leur formation professionnelle de base (diplôme d'infirmier) dans d'autres pays que la Suisse ? Lesquels ?*
- c. Combien d'entre eux ont-ils acquis leur formation de cadre pour devenir Responsable d'Equipe de Soins en Suisse ? Ces formations ont-elles été payées par l'employeur ?*
- 3. Sur l'ensemble des collaborateurs ASA travaillant aux HUG :**
- a. Combien d'entre eux ont-ils acquis leur formation professionnelle de base en Suisse ?*
- b. Combien d'entre eux ont-ils été présélectionnés pour le projet « Devenir ASSC grâce à la VAE » ?*
- i. Parmi ces personnes présélectionnées, combien sont-elles au bénéfice d'une formation professionnelle de base acquise en Suisse ?*
- 4. Sur l'ensemble des collaborateurs aides-soignants travaillant aux HUG :**
- a. Combien ont-ils obtenu leur diplôme de fin de scolarité en Suisse ?*
- b. Combien ont-ils été présélectionnés pour le projet « Devenir ASSC grâce à la VAE » ?*
- i. Parmi ces personnes présélectionnées, combien sont-elles au bénéfice d'un diplôme de fin de scolarité suisse ?*

Que le Conseil d'Etat soit remercié pour les réponses qu'il apportera à ces questions.